

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **29 janvier 2019 à vingt heures** en la salle du Conseil communal, 4 Esplanade des Citoyens, 5330 Assesse.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

CONVOCAISON DU CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR

Première ~~deuxième~~ ~~troisième~~ convocation

En séance publique :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

- Ordre du jour de la séance :

1. Déclaration de politique générale
2. Prestation de serment de Mr le Président du CPAS
3. CPAS – Approbation du budget 2019
4. Zone de secours « NAGE » :
 - Modalités de financement pour la période 2019-2025
 - Budget 2019 et fixation de la dotation provisoire 2019
5. Budget 2019 de la commune & vote de « deux douzièmes provisoires »
6. Désignation des Membres au sein du Conseil de la Zone de Police « Les Arches »
7. Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal – Discussion
8. Désignation des mandataires dans divers organismes
 - Agence Locale pour l'Emploi
 - ASBL « Sport et Loisirs sartois »
 - ASBL « La Belle Ambiance »
 - ASBL « APPEL »
 - Contrat de village de Crupet
 - SCRL « Le Foyer Jambois & Extensions »
 - ASBL « Les Plus Beaux Villages de Wallonie »
9. Désignation des mandataires au sein des intercommunales :
 - Détermination de la clé de répartition
 - Désignation des représentants :
 - BEP - BEP Expansion économique - BEP Environnement – BEP Crématorium ;
 - IMIO
 - INASEP
 - IGRETEC
 - IMAJE
 - IDEFIN
 - ORES ASSETS
10. INASEP – Désignation au sein du Comité de contrôle du service d'études
11. Désignation des mandataires au sein du GAL « Pays des tiges et chavées »

Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Art. L1122-11 : Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12 : Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer au jour et heure indiqués.

Art. L1122-13 :

Par. 1. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait **par courrier électronique**, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.

Les points à l'ordre du jour sont indiqués avec suffisamment de clarté et sont accompagnés d'une note de synthèse explicative.

Art. L1122-15 : Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

COMMUNE D'ASSESE

Esplanade des Citoyens, 4 • B-5330 ASSESSE • Tél. : 083 63 68 99 • Fax : 083 65 54 70 • contact@assesse.be • www.assesse.be

12. Renouveaulement de la Commission Communale de l'Accueil Extrascolaire – Appel aux candidatures
13. Enseignement - Désignation de la représentation communale au sein de la Commission Paritaire Locale
14. Changement de Maison du tourisme – Accord de principe
15. Projet PWDR « Crupet, cœur d'un des plus Beaux villages de Wallonie - Accord de principe quant aux acquisitions immobilières
16. Ecole libre d'Assesse – Frais d'internet
17. Régie communale autonome des Sports :
 - Octroi d'un « douzième provisoire »
 - Octroi du solde de la dotation extraordinaire 2018
 - Octroi du solde de la dotation ordinaire 2018
18. Projet de Schéma de Développement du territoire – Avis du Conseil communal
19. Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon du 05 juillet 2018 adoptant les liaisons écologiques visées à l'article D.II.2,§2, alinéa 4 du Code de Développement territorial – Avis du conseil communal
20. Echange entre la commune et un particulier de parcelles sises à Sorinne-La-Longue – Accord
21. Servitude en sous-sol d'un égout communal sis à Sart-Bernard – Accord
22. Construction d'un collecteur d'eaux usées et d'une station d'épuration à Maillen – Accord quant aux emprises dans les terrains communaux
23. Taxe sur les mâts d'éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité – Révision du règlement-taxa
24. Location, nettoyage et réparation des vêtements de travail – Marché public

Huis-clos :

1. Enseignement :
 - Désignation d'enseignants sur fonds propres – Ratifications
 - Désignation d'enseignants temporaires – Ratifications
 - Nomination d'une enseignante en psychomotricité
 - Octroi d'un congé exceptionnel - Ratification
2. Accueil extrascolaire – Désignation d'une animatrice remplaçante – Ratification
3. Désignation de deux techniciennes de surface remplaçantes – Ratifications

Par ordonnance :
Pour le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

J.P.FRANQUINET

D. WEVERBERGH

